Programme de formation A2 vers A
Ecole de conduite Nouvel'R

Arrêté du 8 novembre 2012 relatif à la formation requise pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans

OBJECTIFS
La formation s'inscrit dans une démarche « post-permis » et a notamment pour objectifs :
D'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
De comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW
De travailler, notamment sur le processus détection-analyse décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS
Être titulaire du permis A2 depuis plus de 2 ans et en cours de validité.

LES INTERVENANTS
Etablissement de formation labellisé disposant d'un agrément en cours de validité.
Une secrétaire à l'accueil pour les démarches administratives du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
Un enseignant diplômé TITRE PRO titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de catégorie AM, A,A2 en cours de validité. M PRAT RUDY

DUREE DE LA FORMATION
La formation est réalisée sur 1 journée de 7h

PROGRAMME DE FORMATION
Il est composé comme suit :
Une séquence théorique de 2H.
Une séquence hors circulation (sur piste privée) de 2H.
Une séquence en circulation de 3h

Adresses de la piste moto : 8 route de la forêt 86580 Vouneuil sous Biard

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Pédagogie
Méthodes et techniques adaptées aux adultes et aux jeunes adultes (active et magistral).

Moyens et outils
Salle chauffée avec chaises, Box reprenant les thèmes du programme lancés sur vidéo projecteur avec explications et schémas supplémentaires par l'enseignant.

Outils pédagogiques divers et réglementaires
Piste moto avec le matériel pour effectuer divers ateliers (cônes, piquets).

Mise à disposition du matériel de liaison radio pour la pratique en circulation ainsi que du gilet haute visibilité (mention moto-école).

Véhicules
Véhicules assurés, entretenus et mis à disposition de l'apprenant.
Véhicule conforme aux caractéristiques techniques d'un véhicule d'examen de la catégorie A : arrêté du 23 avril 2012.
Un puissance minimale de 50kW, cylindré minimale de 595cm3, d'un rapport puissance/poids supérieur ou égal à 25kW/kg pour un moteur électrique. D'un poids à vide de minimum 175kg, une selle biplace et de 2 rétroviseurs homologués.

Les équipements
(non fournis par l'établissement) et obligatoires dans la réglementation :
Casque à la taille (norme CE avant bandes réfléchissantes).
Gants à la taille (norme CE).
Blouson ou veste à manches longues, résistant aux chocs et aux abrasions.
Pantalon résistant aux abrasions (jeans accepté)
Chaussures montantes

EFFECTIFS EN CONDUITE
Le nombre d'élèves en circulation par enseignant est limité à trois.

HORAIRES ET JOURS
A fixer avec l'établissement de formation

LIEU DE LA FORMATION
8 Route de la forêt 86580 Vouneuil Sous Biard (piste moto) sur le parking de VSB Automobiles

DIPLOME VISE
Catégorie A du permis de conduire
Attestation de formation donnant le droit de conduire un véhicule de la catégorie A.

EXAMEN
Aucun examen final, ni de passage de permis.

ÉCOLE DE CONDUITE NOUVEL'R

Programme de formation A2 vers A

Séquence 1 : Théorie 2h

- Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactif
- l'(es) élève(s) est (sont) amené(s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, sous forme d'un tour de table en cas de formation collective, à partir des éléments suivants : type de permis détenu(s) et année(s) d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette(s) utilisée(s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage...
- Accidentalité, vitesse, détectabilité.
    - Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et plus particulièrement celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.
    - Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes.
    - Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène de vitesse :
        - Vitesse et perception visuelle.
        - Vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération.
        - Vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.
- Explications et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute.
- Conduite et produits psychoactifs.
    - Statistiques : lien entre produits psychoactifs (notamment alcool, drogues et médicaments) et accidentalité routière.
    - Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite.
    - Les sanctions

Séquence 2 : Plateau 2h

Cette partie est réalisée sur piste fermée.
L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2.
Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter les situations dangereuses. La réalisation des exercices est laissée au choix du formateur, à partir des thématiques listées ci-dessous. Ces exercices peuvent être réalisés avec un passager.

- Explications et travail sur les situations de changement de direction à droite et à gauche :
    - Mouvements et positionnements du regard ;
    - Mouvements et positionnements de la tête et du corps ;
    - Comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices.
- Explications et travail sur le freinage :
    - Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée ;
    - Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante ;
- Explications sur le transfert des masses ;
    - Comment s'arrêter et repartir en courbe.
- Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :
    - Réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

Séquence 3 : Circulation et bilan 3h

- **Circulation :** Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération.
    - L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.
    - La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de quatre élèves.
    - Dans le véhicule suiveur prennent place : l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette ainsi que, le cas échéant, au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique.
    - Chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, à l'issue desquelles 10 minutes seront consacrées au bilan de sa prestation.
- **Bilan** : Ce bilan comprend le ressenti de l'élève sur sa prestation :
    - Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.
    - Le bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 Kw.
- **Clôture de la formation** (20 minutes):
    - Echanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective)

ÉCOLE DE CONDUITE NOUVEL'R

Programme de formation permis A1,A2
Ecole de conduite Nouvel'R

Arrêté du 10 janvier 2013 modifiant l'arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités des catégories de permis A1, A2

OBJECTIFS
La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.
• La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route en suivant le programme de formation REMC et la matrice GDE.
• La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS
Pour la catégorie A1 :
o Être âgé de 16 ans minimum pour déposer le document AIPC en enregistrement sur le site A.N.T.S.afin de commencer la formation A1.
o Être âgé de 16 ans minimum pour passer l'E.T.M (Épreuve Théorique Moto du code de la route).
o Être âgé de 16 ans minimum pour passer les épreuves pratiques de la conduite de la catégorie A1.
o Être titulaire de L'ASSR 2 ou du l'ASR pour les personnes âgées de moins de 21 ans.

Pour la catégorie A2 :
Être âgé de 17 ans minimum pour déposer le document AIPC en enregistrement sur le site A.N.T.S. afin de commencer la formation A2.
o Être âgé de 17 ans minimum pour passer l'E.T.M (Épreuve Théorique Générale du code de la route).
o Être âgé de 18 ans minimum pour passer les épreuves pratiques de la conduite de la catégorie A2.
o Être titulaire de L'ASSR 2 ou du l'ASR pour les personnes âgées de moins de 21 ans.

LES INTERVENANTS
Etablissement de formation labellisé disposant d'un agrément en cours de validité.
Une secrétaire à l'accueil pour les démarches administratives du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
Un enseignant diplômé TITRE PRO titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de catégorie AM, A,A2 en cours de validité. M PRAT RUDY

DUREE DE LA FORMATION
Une première partie de formation initiale de type théorique (code).
Une deuxième phase de formation initiale de type pratique hors circulation de 8H minimum.
Une troisième phase de formation initiale de type pratique en circulation de 12H minimum.

Exception : la durée de la formation peut-être de 15H (5H hors circulation et 10h en circulation) si l'on possède déjà le permis A1
La durée sera aussi déterminée par l'évaluation de départ

EVALUATION DE DEPART
Une évaluation de départ est obligatoire (Arrêté du 05 mars 1991 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière).

PROGRAMME DE FORMATION

• La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.
Le programme détaillé ci-dessous portant sur les 4 compétences du programme REMC.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Pédagogie
Méthodes et techniques adaptées aux adultes et aux jeunes adultes (active et magistral).

Outils pédagogiques et réglementaires (fiche de progression, livret d'apprentissage, livre de code...).

Moyens techniques partie théorique :
Salle chauffée avec chaises, Box A1 et A2 reprenant les thèmes du programme lancés sur vidéo projecteur avec explications et schémas supplémentaires par l'enseignant.
Documentation professionnelle.
Moyens techniques partie pratique :
Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut être effectuée sur des véhicules n'appartenant pas à l'auto-école ou au centre de formation.

Motos : Véhicule de Marque HONDA, modèle CF500F entretenu et mis à disposition.
Véhicules de marque BMW, modèle G310E dont une rabaissée.

o Piste moto privée avec le matériel pour effectuer divers ateliers (cônes, piquets).
o Mise à disposition du matériel de liaison pour la pratique en circulation ainsi que du gilet haute visibilité (mention moto-école).

Les équipements
(non fournis par l'établissement) et obligatoires dans la réglementation :
Casque à la taille (norme CE avant bandes réfléchissantes).
Gants à la taille (norme CE).
Blouson ou veste à manches longues, résistant aux chocs et aux abrasions.
Pantalon résistant aux abrasions (jeans accepté)
Chaussures montantes

EFFECTIFS EN CONDUITE

Le nombre d'élèves en circulation par enseignant est limité à trois.

HORAIRES ET JOURS

A fixer avec l'établissement de formation

LIEU DE LA FORMATION

8 Route de la forêt 86580 Vouneuil Sous Biard (piste moto) sur le parking de VSB Automobiles

DIPLOME VISE

Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2.

EXAMENS

L'épreuve de l'examen théorique moto (ETM).
- Examen pratique hors circulation.
- Examen pratique en circulation.

Programme de formation du permis AM

Catégorie A1 :
Véhicule à deux roues.
- d'une puissance maximale de 11 kw.
- d'une cylindrée comprise entre 115 et 125 cm³ pour un moteur à combustion interne.
- d'un rapport puissance/poids ne dépassant pas 0,1 kw/kg pour un moteur à combustion interne.
- d'un rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,08 kw/kg pour un moteur électrique.
- pouvant atteindre la vitesse de 90 km/h ;
- équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués.

Catégorie A2 :
Véhicule à deux roues :
- d'une puissance minimale de 20 kW et d'une puissance maximale de 35 kW.
- d'un rapport puissance/poids ne dépassant pas 0,2 kw/kg et qui n'est pas dérivé d'un véhicule développant plus du double de sa puissance pour un moteur à combustion interne.
- d'une cylindrée minimale de 395 cm³ pour un moteur à combustion interne.
- d'un rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,15 kw/kg pour un moteur électrique.
- équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués.

Séquence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.

Cette partie est réalisé sur piste fermé.

a. Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
b. Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
c. Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
d. Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine et descendre de la machine en sécurité.
e. Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
f. Maîtriser la réalisation d'un freinage.
g. Connaître les indices du regard sur la trajectoire et la stabilité.
h. Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passage).
i. Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
j. Maîtriser les techniques d'inclinaison.
k. Réaliser un freinage d'urgence.

Séquence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

Cette partie se déroule en et hors agglomération.

a. Connaître et respecter les règles de circulation
b. Rechercher la signalisation, indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux roues)
c. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
d. Adapter l'allure aux situations
e. Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité
f. Tourner à droite et à gauche
g. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
h. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire

Séquence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

Cette partie se déroule en et hors agglomération.

a. Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
b. Croiser, dépasser, être dépassé.
c. Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
d. Communiquer avec les autres usagers.
e. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
f. Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
g. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
h. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
i. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduite.

Séquence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Cette partie se déroule en et hors agglomération.

a. Suivre un itinéraire de manière autonome.
b. Préparer et effectuer un voyage de longue distance en autonomie.
c. Connaître les principaux facteurs de risques au volant et recommandations à appliquer.
d. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
e. Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).
f. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage de la motocyclette.
g. Pratiquer l'écoconduite.

ÉCOLE DE CONDUITE NOUVEL'R

Programme de formation permis AM
Ecole de conduite Nouvel'R

Arrêté du 18 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2012 modifié fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.

OBJECTIFS
La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route en suivant le programme de formation REMC de la catégorie AM.
La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS
Etre âgé de 14 ans minimum.
Etre né après 1988 (R.211-1)
Sont dispensées les personnes titulaire de la catégorie du permis B, A et les personnes née avant 1988.

LES INTERVENANTS
Etablissement de formation labellisé disposant d'un agrément en cours de validité.
Une secrétaire à l'accueil pour les démarches administratives du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
Un enseignant diplômé TITRE PRO titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de catégorie AM, A,A2 en cours de validité. M PRAT RUDY

DUREE DE LA FORMATION
La formation est réalisée sur deux demi journées de 4h00. Soit une formation totale de 8h00.

PROGRAMME DE FORMATION
Une formation de 8 heures comportant plusieurs parties, réalisée en deux demi-journées de 4 heures composée comme suit :

Première partie : Porte sur les échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite d'une durée de 30 minutes.

Seconde partie : Porte sur la formation à la conduite hors circulation d'une durée d'1 heure minimum.

Troisième partie : Porte sur une formation théorique du code de la route d'une durée de 30 minutes.

Quatrième partie : Porte sur la formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique d'une durée minimum de 3 heures.

Cinquième partie : Porte sur la sensibilisation aux risques en présence, pour les élèves mineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal, dans les conditions définies par l'arrêté.

Les parties 2 et 4 doivent avoir une durée de 6 heures au moins. Le début et la fin de la formation se fera à l'établissement.

Adresses de la piste moto : 8 route de la forêt 86580 Vouneuil sous Biard

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Pédagogie
Méthodes et techniques adaptées aux adultes et aux jeunes adultes (active et magistral).

Moyens et outils
Salle chauffée avec chaises, Box reprenant les thèmes du programme lancés sur vidéo projecteur avec explications et schémas supplémentaires par l'enseignant.

Outils pédagogiques divers et réglementaires
Piste moto avec le matériel pour effectuer divers ateliers (cônes, piquets).

Mise à disposition du matériel de liaison radio pour la pratique en circulation ainsi que du gilet haute visibilité (mention moto-école).

Véhicules
L'école de conduite Nouvel'R dispose de 3 scooters électriques (équivalence 50cm3) de marque IMF.
Assurés, entretenus et mis à disposition des apprenants.
La formation est dispensée sur des scooters conforme aux caractéristiques techniques d'un véhicule d'examen de la catégorie AM telles que mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 23 avril 2012 susvisé, 2 ou 3 roues, 50 cm3 de cylindrée (ou moins de 4 kW) avec une vitesse maximale de 45 km/h.

Les équipements
(non fournis par l'établissement) et obligatoires dans la réglementation :
Casque à la taille (norme CE avant bandes réfléchissantes).
Gants à la taille (norme CE).
Blouson ou veste à manches longues, résistant aux chocs et aux abrasions.
Pantalon résistant aux abrasions (jeans accepté)
Chaussures montantes

EFFECTIFS EN CONDUITE
Le nombre d'élèves en circulation par enseignant est limité à trois.

HORAIRES ET JOURS
A fixer avec l'établissement de formation

LIEU DE LA FORMATION
8 Route de la forêt 86580 Vouneuil Sous Biard (piste moto) sur le parking de VSB Automobiles

DIPLOME VISE
Catégorie AM du permis de conduire
Attestation de formation qui permet de rouler pendant 4 mois le temps de recevoir le titre définitif.

EXAMEN
Aucun examen final, ni de passage de permis.

ÉCOLE DE CONDUITE
NOUVEL'R

Programme de formation du permis AM

Avant le début de formation : QUESTIONNAIRE PREALABLE A LA FORMATION

Ce questionnaire vous permet de réfléchir à votre objectif (obtenir la catégorie AM du permis de conduire pour conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur) et de faire un point sur l'état actuel de vos connaissances théoriques et pratiques, ainsi que sur le regard que vous portez sur la conduite et la sécurité routière.
Ce questionnaire permet aussi à votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière de commencer à vous connaître, afin d'adapter son enseignement à vos besoins.

Séquence 1 : ECHANGES SUR LES REPRESENTATIONS INDIVIDUELLES AUTOUR DE LA CONDUITE (durée : 30 minutes)

En s'appuyant sur l'analyse du questionnaire d'auto-évaluation du livret, prévu à l'annexe 1 et renseigné par l'élève avant de commencer sa formation, cette séquence a pour objectifs de :

- permettre à l'enseignant de mieux connaître les élèves et d'adapter son enseignement ;
- faciliter l'expression des élèves et les échanges sur le respect des règles (signalisation et règles de circulation), les grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool ou autres produits, utilisation de distracteurs) et sur l'interaction entre le comportement des autres et son propre comportement (influence et pression des pairs).

Séquences 2 : FORMATION HORS CIRCULATION (durée : 1 heure minimum)

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

1. Les équipements - Leurs rôles :
Le port obligatoire du casque et de gants conformes aux caractéristiques fixées par l'arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A.
Leurs rôles : protection en cas de chutes et de chocs.
Le choix d'un casque adapté. L'utilisation, le réglage et l'entretien du casque.
Le port de vêtements adaptés conformes aux dispositions de l'article 4du présent arrêté.
Leurs rôles : protection en cas d'intempéries, de chutes (brûlures) et détectabilité de jour et de nuit.
Spécifique quadricyles : le port obligatoire de la ceinture de sécurité. Son rôle en cas de chocs.

2. La découverte des principaux organes du véhicule :
- Les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité
Le tableau de bord : compteurs, voyants, témoins.
L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ.
Savoir régler la hauteur du projecteur.
Les freins : en fonction du type de freins, à tambour ou à disque, savoir contrôler l'usure éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau de liquide de freins.
Les pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs du pneumatique.
La chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage.
L'huile moteur : connaître l'emplacement, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire.
Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.
Le carburant : connaître l'emplacement et savoir vérifier le niveau.
La présignalisation en cas de panne.

3. La maîtrise du véhicule hors circulation
La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains) - Le réglage du/des rétroviseur(s).
Pour le quadricycle : réglage du siège, du volant et des rétroviseurs.
La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule.
Pour les cyclomoteurs : le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager).
Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule - Pour les cyclomoteurs, le maintien de l'équilibre et de la stabilité.
Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et demi-tours (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager. Maintien de la stabilité.
Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement.

Séquence 3 : FORMATION CODE DE LA ROUTE (durée : 30 minutes)

Cette séquence a pour objet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.

- la signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle.
- les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle :
- positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction ;
- franchissement d'intersections et régime de priorit

ÉCOLE DE CONDUITE NOUVEL'R

Séquence 4 : FORMATION EN CIRCULATION (durée : 3 heures minimum par élève)

Ce volume horaire comprend le(s) temps d'interruption dédié(s) aux échanges pédagogiques entre l'enseignant et les élèves.
Pour chacune des compétences à développer, le formateur devra insister sur l'importance :
- de l'utilité et du respect de la règle ;
- de la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers ;
- des facteurs, de la prise de conscience et de la perception des risques.

La séquence en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :
Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation :
- s'insérer en sécurité dans la circulation ;
- prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.
Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter :
- freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité ;
- arrêt et départ en circulation (feux, stop…) ;
- ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.
S'arrêter et stationner.
- Précautions à prendre avec un cyclomoteur et avec un quadricycle léger à moteur :
- avant de s'arrêter ou de stationner : rechercher la signalisation, les indices utiles, prendre les informations, communiquer ses intentions aux autres usagers, adapter son allure ;
- pour s'insérer dans la circulation à la suite d'un arrêt ou d'un stationnement : prendre les informations, communiquer ses intentions aux autres usagers, s'insérer dans la circulation, adapter son allure ;
- Spécifique quadricycle léger à moteur : s'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité…).
Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
Négocier un virage et adopter une trajectoire sécurisée.
Choisir la position sur la chaussée :
- en ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement ;
- en tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées…) ;
- en intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts…).
Franchir les différents types d'intersections :
- détecter et identifier le type d'intersection ;
- évaluer la visibilité ;
- adapter sa vitesse ;
- respecter les règles relatives aux ordres de passage ;
- s'arrêter, le cas échéant, et repartir ;
- dégager une intersection.
Changer de direction :
- avertir de son intention ;
- se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts…) ;
- adapter sa vitesse ;
- respecter les règles de priorité ;
- dégager l'intersection.

Séquence 5 : SENSIBILISATION AUX RISQUES (durée : 1 heure)

1. Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.
Si les conditions le permettent, cette séquence est collective. Par ailleurs, elle peut être intégrée et organisée dans le cadre de la partie théorique d'un rendez-vous pédagogique de l'apprentissage anticipé de la conduite définit à l'article R. 211-5 du code de la route.
Cette séquence vise à :
- informer, conseiller, sensibiliser et responsabiliser les élèves et le ou les parents ou le représentant légal des élèves mineurs, sur les enjeux, en termes de sécurité routière, de la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur et de l'obtention d'une première catégorie de permis de conduire ;
- informer le ou les parents de l'élève mineur ou son représentant légal sur les compétences travaillées pendant la formation, par l'élève conducteur et retranscrites dans le livret.

L'enseignant suscite des échanges, une réflexion et une prise de conscience des uns et des autres sur certains comportements routiers.
L'enseignant traite, en fonction des profils qu'il a identifiés, quatre thématiques parmi les thématiques suivantes :
- les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules ;
- les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;
- les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;
- les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets ;
- la vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage ;
- la prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes ;
- l'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.

2. A l'issue de cette séquence, l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière délivre aux élèves les attestations de suivi de la formation, renseignées et signées, en présence du ou des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

ÉCOLE DE CONDUITE NOUVEL'R